

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**WILAYA DE CHLEF****DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORT****MISE EN DEMEURE N° 01**

L'entreprise de réalisation MAIMOUN Ahmed, sise à Hay Chorfa zone 01 N°03 412/ CHLEF, titulaire de la convention n° 09/2018 approuvée le 06/06/2018 relative à l'opération réhabilitation de 14 infrastructures de jeunesse à travers la wilaya, Lot 12 : Maison de jeunes à Ténès (Aménagement de la maison de jeunes), suite à notre visite sur site du 29/06/2019, et :

- Vu l'ODS n° 01/2018 de démarrage des travaux en date du 10/07/2018.
- Vu le retard considérable enregistré et le non respect du planning de réalisation (Nombre très réduit de la main d'œuvre, abandon et ordures entre posés et éparpillés autour de la bâtisse...).

Est mise en demeure pour :

- Reprendre les travaux avec cadence, importante et dynamique, en mettant en place un nombre d'ouvriers qualifiés, à l'effet d'achever tous les travaux dans les délais les plus courts.

Un délai de quarante huit (08) heures est accordé à cette entreprise, à partir de la parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux et le BOMOP, faute de quoi la résiliation de la convention sera prononcée aux torts exclusifs de l'entreprise.